

ANNEXE

à la

décision de la Commission

relative à l’ouverture d’une enquête sur la manipulation des statistiques en Autriche, au sens du règlement (UE) n° 1173/2011 du Parlement européen et du Conseil sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro

**IRRÉGULARITÉS DANS L’ÉTABLISSEMENT, L’ENREGISTREMENT ET LA DÉCLARATION DES DÉPENSES DANS LE LAND DE SALZBOURG**

**RÉSUMÉ**

Le 9 décembre 2012, les responsables de la gestion financière du Land de Salzbourg ont tenu une conférence de presse, déclarant que des investissements risqués réalisés par une fonctionnaire avaient occasionné une perte comptable de 340 millions d’euros.

En conséquence, la Cour des comptes autrichienne (*Rechnungshof*, ci-après «RH») a lancé, fin 2012, une enquête approfondie sur la situation financière du Land de Salzbourg. Ses conclusions ont été publiées le 9 octobre 2013. Cet audit, qui faisait suite à certaines observations contenues dans des audits antérieurs de la RH concernant le Land de Salzbourg, a permis d’entreprendre un examen plus approfondi des systèmes de contrôle interne et de la gestion financière de ce Land, y compris l’enregistrement des transactions effectuées sur les comptes publics, leur profil de risque et la gestion de trésorerie connexe. En outre, l’audit contenait un inventaire des transactions financières ouvertes du Land de Salzbourg à partir du 31 décembre 2012 et des résultats de la clôture anticipée des opérations financières survenue au cours du dernier trimestre 2012.

Vu les conclusions de la RH du 9 octobre 2013, la Commission (Eurostat) a immédiatement pris contact avec l’office statistique Statistik Austria (ci-après «STAT»), qui lui a communiqué des informations complémentaires au cours des jours suivants. Toutefois, les répercussions statistiques de ces conclusions n’ont pas pu, dans un délai aussi bref, être analysées au-delà d’une évaluation globale de leur ampleur possible. En raison de ces incertitudes sur l’impact statistique des conclusions de la RH, la Commission (Eurostat), dans son communiqué de presse du 21 octobre 2013 au titre de la procédure concernant les déficits excessifs (ci-après, la «PDE»), a exprimé des réserves quant à la qualité des données déclarées par l’Autriche.

Le 10 mars 2014, STAT a transmis à la Commission (Eurostat) les résultats de son analyse interne des répercussions statistiques des conclusions de la RH et a annoncé qu’après l’incorporation des nouvelles données relatives au Land de Salzbourg, la dette publique générale pour les années 2010, 2011 et 2012 serait revue à la hausse (+ 0,3 point de pourcentage du PIB en 2010, + 0,3 point de pourcentage en 2011, + 0,4 point de pourcentage en 2012). La Commission (Eurostat) a réclamé certaines précisions supplémentaires, que STAT lui a rapidement fournies par lettre du 28 mars 2014. Dans son communiqué de presse du 23 avril 2014 au titre de la PDE, Eurostat a levé ses réserves au sujet de la qualité des données déclarées par l’Autriche, dans la mesure où les révisions nécessaires avaient été introduites dans les données transmises concernant le déficit et la dette.

Après un examen des faits par la Commission (Eurostat), il est devenu évident que ce cas de non-déclaration de dettes dans le Land de Salzbourg était une affaire grave, qui présentait plusieurs éléments semblables à ceux ayant conduit la Commission (Eurostat) à ouvrir une enquête en 2014 sur une fausse déclaration présumée de dépenses à Valence. Les similitudes portent sur plusieurs aspects: tout d’abord, les cours des comptes respectives des deux États membres ont publié des conclusions indiquant l’existence de plusieurs irrégularités graves dans la gestion financière de chacune des régions; ensuite, les événements ont abouti dans les deux cas à des déclarations incorrectes du déficit (Valence) ou de la dette (Salzbourg) impliquant des sommes considérables, ce que les autorités statistiques nationales des deux pays affirment avoir ignoré pendant de nombreuses années; et enfin, les deux parlements et exécutifs régionaux semblent avoir facilité la déclaration incorrecte des transactions dans l’exercice de leurs compétences respectives.

Ces éléments ont conduit la Commission (Eurostat) à prendre conscience qu’une analyse plus approfondie et détaillée des faits était nécessaire. Dans cette première phase interne d’analyse, il est apparu que si le Land de Salzbourg avait déclaré une dette de 1 370 millions d’euros (en valeur nominale) pour 2012, sa dette réelle s’élevait à 3 507 millions d’euros (en valeur nominale); le montant sous-déclaré atteint donc 2 156,6 millions d’euros, soit 0,7 % du PIB, ce qui a mené à une sous-estimation de la dette publique consolidée de 0,4 % du PIB cette année-là.

Les principaux acteurs des événements décrits semblent avoir été le Landtag du Land de Salzbourg (notamment en 2006), les gouvernements régionaux successifs des années en cause, ainsi que l’administration régionale, à savoir le département des finances, et la cour des comptes régionale (LRH). Le rôle des différentes entités du Land de Salzbourg dans les événements entourant le défaut d’enregistrement et de déclaration de certaines transactions financières est décrit dans une analyse interne effectuée par les services de la Commission (Eurostat)[[1]](#footnote-1).

L’analyse interne exécutée par les services de la Commission (Eurostat) indiquerait qu’à partir de l’année 2002, les pouvoirs exécutif et législatif du Land de Salzbourg ont respectivement agi et légiféré en vue d’octroyer des pouvoirs illimités au département de gestion financière du Land et en vue d’entreprendre et de conclure des transactions financières à haut risque, à durée indéterminée et impliquant des montants illimités, auprès d’établissements de crédit, tout en soustrayant ce département au contrôle du département d’audit interne du Land de Salzbourg.

De même, l’analyse interne indique que la LRH n’a pas procédé à un audit effectif et efficace des activités du département financier et donc des comptes du Land de Salzbourg. Selon la RH, la LRH n’a pas mené l’examen des états financiers du Land de Salzbourg dans le respect des normes d’audit et lignes directrices nationales et internationales et n’a pas comparé les données qui lui étaient présentées avec les informations de l’Agence fédérale autrichienne de financement concernant les prêts accordés par cette dernière au Land de Salzbourg.

Le rôle clé joué par le département financier du Land de Salzbourg dans ces événements, et plus précisément par l’unité «Budget», est présenté de manière distincte dans cette analyse interne. Dans ce contexte, il apparaît, entre autres, que le département financier a réalisé des investissements financiers à haut risque en faisant abstraction des recommandations de la RH, a contracté des dettes pour financer ces investissements spéculatifs, a manipulé les comptes du Land de Salzbourg pendant plusieurs années, a dissimulé des revenus, des dépenses, des transactions financières, des états financiers et des mouvements de trésorerie et/ou fait des déclarations erronées à cet égard, a falsifié des documents et contrefait des signatures, a transgressé les plafonds de dépenses depuis 2002 et a dissimulé des informations sur plus de 300 comptes bancaires et le montant des transactions effectuées sur ces comptes (soit 9,5 milliards d’euros).

En outre, d’après les informations dont dispose la Commission (Eurostat), il apparaît qu’entre mai et décembre 2012, pendant plus de 6 mois, le gouvernement du Land de Salzbourg, qui à ce stade devait être pleinement informé des faits, a dissimulé des informations pertinentes qu’il était tenu de fournir à la RH, aux institutions judiciaires et aux autorités statistiques. Au lieu de cela, il semblerait que l’administration et le gouvernement du Land de Salzbourg aient, à compter du 15 octobre, tenté de mettre fin à tous les investissements financiers avant que les faits ne soient dévoilés au grand jour. Enfin, d’après les informations dont dispose la Commission (Eurostat), il apparaît que ce n’est qu’au cours de l’année suivante (le 9 octobre 2013) et 16 mois après la prise de connaissance présumée des faits par le gouvernement et l’administration du Land de Salzbourg, que l’Office national autrichien de statistique a été informé de ces observations.

En conclusion, l’analyse interne précitée indique que des notifications erronées des chiffres recueillis dans le cadre de la PDE ont eu lieu dans le Land de Salzbourg pendant un laps de temps considérable, par suite de l’occultation de transactions financières, d’états financiers, de revenus de la propriété y afférents et de dépenses connexes. Par conséquent, des données erronées ont été transmises à la Commission (Eurostat) pendant une longue période, compromettant ainsi la fiabilité des données, qui contribuent de manière essentielle à la coordination des politiques économiques dans l’Union. Le rôle de tous les acteurs principaux devra être pleinement évalué à cet égard. Dès lors, il y a tout lieu de penser qu’en l’espèce, il s’agit à tout le moins d’une négligence grave de la part des entités responsables du Land de Salzbourg, laquelle devrait faire l’objet d’une enquête plus approfondie.

Il est important pour la crédibilité des statistiques européennes que les éventuels cas de négligence grave ou de fausses déclarations délibérées fassent l’objet d’une enquête au titre du règlement (UE) n° 1173/2011 et, si la manipulation est confirmée, que des sanctions appropriées soient appliquées de manière à créer un effet dissuasif tendant à éviter, dans le futur, d’éventuels autres cas de manipulation dans tout pays de l’Union européenne[[2]](#footnote-2).

1. L’analyse interne réalisée au sein de la Commission (Eurostat) est en grande partie fondée sur les observations de la RH, voir <http://www.rechnungshof.gv.at/fileadmin/downloads/2013/berichte/teilberichte/salzburg/Salzburg_2013_07/Salzburg_2013_07_1.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Il convient de rappeler que l’enquête officielle concernant la manipulation des statistiques dans la Communauté autonome de Valence a conduit à l’adoption de la décision d’exécution (UE) 2015/1289 du Conseil du 13 juillet 2015 infligeant une amende à l’Espagne en raison de la manipulation des données relatives au déficit dans la Communauté autonome de Valence, JO L 198 du 28.7.2015, p. 9, voir le rapport de la Commission du 7 mai 2015 relatif à l’enquête concernant la manipulation des statistiques en Espagne telle que visée par le règlement (UE) n° 1173/2011 du Parlement européen et du Conseil sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro (décision de la Commission du 11 juillet 2014), COM(2015) 211 final. [↑](#footnote-ref-2)